

## REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

**PRESENTS :** MM. AUGER, LUTTON, LE BRETON, FICHOT, TICEHURST, LECHAT, DELAHAYE, DURELLE, Mme DULAURENT, M. BRINON, Mme DECLEMY.

**ABSENTS EXCUSES :** M. SALGADO qui a donné pouvoir à M. LUTTON  
Mme MARCHAND qui a donné pouvoir à M. LECHAT  
Mme BOUDE

**ABSENTS :** /

A été élue secrétaire : Mme DULAURENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 février 2019.

### **Courrier de Madame Boudé, Conseillère Municipale**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame Boudé en date du 18 février 2019, dans lequel elle explique les raisons pour lesquelles elle ne souhaite plus assister aux réunions jusqu'à la fin du mandat.

### **2019.05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2018, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

Excédent de fonctionnement	169 477.35 €
Excédent d'investissement	167 763.65 €
Excédent 2018	337 241.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par Madame le Comptable Public.

## **2019.06 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL**

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2018.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	437 521.28 €
Recettes	488 754.88 €
Excédent antérieur reporté (2017)	118 243.75 €
<b>Excédent de fonctionnement 2018</b>	<b>169 477.35 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	251 695.29 €
Recettes	165 229.94 €
Excédent antérieur reporté (2017)	254 229.00 €
<b>Excédent d'investissement 2018</b>	<b>167 763.65 €</b>

**Résultat global cumulé (excédent 2017) 337 241.00 €**

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

## **2019.07 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal prend connaissance des bases d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2019.

Les taux actuels sont les suivants ; le produit fiscal total correspondant est de **214 113,00 €** :

. Taxe d'habitation	12,74 %
. Taxe foncière (bâti)	14,77 %
. Taxe foncière (non bâti)	48,43 %

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

## **2019.08 : VOTE DES DIVERSES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant des subventions qui sera versé à chaque association ou établissement, selon la liste établie ci-dessous, sous réserve de la présentation de leurs comptes.

Le montant total des participations budgété est de **2 475.00 €**. (liste annexée au BP 2019)

. Fraternelle de Bonnée	205.00 €
. Amicale des Retraités de Bonnée	285.00 €
. Anciens Combattants (ACPG CATM)	285.00 €
. Soins Infirmiers à Domicile	100.00 €
. MFR	90.00 €
. PEP 45	30.00 €
. Papillons Blancs Montargis	50.00 €
. Les Amis de Brazzaville	50.00 €
. Donneurs de Sang Bénévoles de Sully	50.00 €
. La Saint Hubert	200.00 €
. Le Souvenir Français	50.00 €
. Union Commerciale du Val d'Or	500.00 €
. Participation Voyages Scolaires Collège des Bordes (Verst aux familles)	00.00 €
. Participation UNSS Collège des Bordes	80.00 €
. Autres	500.00 €

#### **2019.09 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 (**169 477.35 €**) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2019	:	<b>99 477.35 €</b>
Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2019	:	<b>70 000.00 €</b>

#### **2019.10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	<b>532 637.35 €</b>
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	<b>620 463.65 €</b>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 15 février 2019, un schéma d'étude pour le budget d'investissement 2018 a été proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2018.

#### **2019.11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2018, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

Excédent de fonctionnement	64 149.11 €
Excédent d'investissement	35 624.04 €
<b>Excédent 2018</b>	<b>99 773.15 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par Madame le Comptable Public.

### **2019.12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET EAU**

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2018.

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	48 197.79 €
Recettes	58 881.17 €
Excédent antérieur reporté (2017)	53 465.73 €
<b>Excédent de fonctionnement 2018</b>	<b>64 149.11 €</b>

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	314.61 €
Recettes	6 465.04 €
Excédent antérieur reporté (2017)	29 473.61 €
<b>Excédent d'investissement 2018</b>	<b>35 624.04 €</b>

**Résultat global cumulé (excédent 2018) 99 773.15 €**

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

### **2019.13 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 (64 149.11 €) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2019	:	<b>64 149.11 €</b>
Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2019	:	<b>00.00 €</b>

#### **2019.14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **117 363.71 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **42 089.08 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif eau 2019.

#### **2019.15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2018, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

Excédent de fonctionnement	37 843.57 €
Excédent d'investissement	89 264.73 €
<b>Excédent 2018</b>	<b>127 108.30 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par Madame le Comptable Public.

#### **2019.16 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2018.

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	59 652.48 €
Recettes	64 666.92 €
Excédent antérieur reporté (2017)	32 829.13 €
<b>Excédent de fonctionnement 2018</b>	<b>37 843.57 €</b>

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	893.61 €
Recettes	17 441.91 €
Excédent antérieur reporté (2017)	72 716.43 €
<b>Excédent d'investissement 2018</b>	<b>89 264.73 €</b>

**Résultat global cumulé (excédent 2018) 127 108.30 €**

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

#### **2019.17 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 (37 843.57 €) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2019	:	37 843.57 €
Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2019	:	00.00 €

#### **2019.18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	130 613.18 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	159 047.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2018.

#### **2019.19 : BATIMENT : REFECTION COMPLETE DE LA COUVERTURE ARDOISES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réfection complète de la couverture ardoises de l'Ecole élémentaire. La date limite de remise des offres était fixée au 22 février 2019. Cinq offres ont été déposées par les entreprises suivantes :

- EURL Rollion
- SARL 3DConstruction
- SAS Briand
- SARL Perdoux
- SARL Dru

Un rapport d'analyse des offres, établi par le Bureau d'Etudes Véronique MULLER Architecte D.P.L.G., est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport des offres,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'EURL Rollion, pour un montant de travaux de 68 247,02 € HT, soit 81 896,42 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ainsi que les éventuels avenants.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

**2019.20 : BATIMENT : RENOVATION DE LA MAIRIE SUITE A L'INCENDIE : MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS (SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE) : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation de trois Bureaux d'Etudes pour les missions de contrôle technique et de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) :

- Apave
- Groupe Qualiconsult
- Socotec

L'Apave n'a pas remis d'offre.

Les propositions de prix des deux autres Bureau d'Etudes sont présentées au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir Le Bureau d'Etudes Groupe Qualiconsult :

- pour un montant de 2 475,00 € HT, soit 2 970,00 € TTC pour la mission de contrôle technique,

- pour un montant de 1 476,00 € HT, soit 1 771,20 € TTC pour la mission SPS.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

### **2019.21 : FINANCES : DEMANDES D' ADMISSIONS DE CREANCES IRRECOURABLES EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Sully sur Loire a transmis des certificats d'irrecouvrabilité de sommes dues, par une société et un particulier, relevant des services eau et assainissement :

- Pour la société, un jugement du Tribunal du Commerce d'Orléans en date du 30.01.2019 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif.
  - Produits concernés : eau/assainissement 2017/2018
  - Montant : 91,56 €
- Pour le particulier, une décision de la commission de surendettement des particuliers du Loiret en date du 25.10.2018 a prononcé l'effacement des dettes.
  - Produits concernés : eau/assainissement 2018
  - Montant : 197,74 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la situation actuelle des redevables, compte-tenu des diligences effectuées en vue d'assurer le recouvrement des sommes dues,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances susvisées.
- PRECISE que les crédits seront imputés au compte 6542 sur les budgets 2019 correspondants.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **. Demandes de subventions prévues à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions prévues à l'ordre du jour de la réunion (DSIL de l'Etat pour la couverture de l'Ecole et fonds de concours de la CCVS pour la couverture de l'Ecole et le Chemin de Solaire) sont reportées car la prise en charge de ces dossiers par l'Etat au titre de la DETR et par le Département au titre de l'APIC-FDAEC n'est pas connue à ce jour.

### **. Aménagement du Chemin de Solaire**

Une réunion de la Commission de travaux, en présence du Bureau d'Etudes et de l'Entreprise, est prévue le 18 avril à 13h30. Une réunion d'information et de présentation du projet destinée aux riverains est à fixer.

### **. Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018.28 du 29 juin 2018 relative à la mise en œuvre de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et confirme le principe de mutualisation : une étude est en cours à la Communauté de Communes du Val de Sully pour permettre la mise en place de ce RGPD par les communes membres de cet EPCI.

. La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 17 mai 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.